

152. Le Président-Rapporteur a félicité M. Alfonso Martínez de son rapport intérimaire et l'a remercié de sa déclaration liminaire. Au cours du débat qui a suivi, des représentants autochtones ont déclaré appuyer sans réserve les activités du Rapporteur spécial et ont dit que l'étude, était d'autant plus importante que les relations instituées par traité entre des peuples autochtones et des Etats avaient été très souvent mal comprises et mal interprétées.

153. Des représentants autochtones ont souligné qu'ils étaient souvent confrontés à des gouvernements qui ne respectaient pas les obligations auxquelles ils avaient souscrit par traité. Certains représentants ont dit qu'il s'était actuellement engagé de longues procédures judiciaires concernant des droits conférés par traités. Ils ont fait remarquer que la législation nationale était considérée seule source de droit, ce qui ne laissait aucune place au droit autochtone, et que les autorités gouvernementales et les tribunaux considéraient souvent les titres de propriété autochtones comme un obstacle au règlement des différends plutôt que comme moyen de les résoudre.

154. Des représentants autochtones ont souligné que les peuples autochtones attachaient plus d'importance à l'esprit qu'à la lettre des traités. Pour illustrer ce point, un représentant a décrit comment un des anciens lui avait transmis ses connaissances sur les traités en utilisant des objets pour expliquer dans quel esprit un traité était conclu : un sac en peau de daim symbolisait l'idée du partage, une pipe sacrée la vérité et la force, et la glycérie la bonté. Il a ajouté que l'ancien avait conclu en lui disant que son peuple était un peuple bienveillant, prêt à partager ses terres, mais que, de ce fait, il ne lui restait pratiquement que la vérité et la force.

155. D'autres représentants autochtones étaient d'avis que le rapport, sous sa forme actuelle, n'insistait pas suffisamment sur la situation en Amérique latine. Dans ce contexte, il ont fait état en particulier de la situation en Argentine, où il existait tout un ensemble de traités et d'accords. Ils souhaitaient trouver, dans un futur rapport, une approche plus équilibrée à l'égard des différentes régions du monde.

156. Un représentant du Grand Conseil Mikmaq a dit que le Rapporteur spécial devrait étudier de plus près le rôle du Saint-Siège dans la conclusion de traités avec les peuples autochtones, car il estimait que l'Eglise avait joué un rôle important aux Amériques, en particulier pendant les XVI^e et XVII^e siècles. Il a par ailleurs suggéré d'associer les travaux du Rapporteur spécial à ceux de la Commission du droit international, de préférence grâce à un échange de vues sur la question des traités entre les peuples autochtones et les Etats. Enfin, il a suggéré que l'Organisation des Nations Unies organise un séminaire sur l'utilisation des traités modernes pour la promotion des droits des peuples autochtones et qu'elle établisse un registre des traités concernant les peuples autochtones.

157. Le Rapporteur spécial a remercié les participants de leur appui et de leurs observations. Il a indiqué qu'il pourrait tenir compte, dans son étude, de la plupart des préoccupations exprimées et il a assuré aux membres du Groupe de travail que l'étude serait menée à bien. M. Alfonso Martínez a promis de présenter son deuxième rapport intérimaire au Groupe de travail à sa douzième session.